

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Octobre 1872.

Chronique Politique.

Il est toujours question des discours de M. Gambetta. Cela devient monotone. Cependant il faut bien faire écho à la voix publique. La *Cloche*, journal qui sonne la République à petit bruit, avoue que l'éloquence à gros bourdon de l'orateur de Grenoble a pour vertu de diviser les républicains et de rallier leurs adversaires. Tel n'est pas naturellement l'avis de la *République française*, organe de plus en plus curieux, qui, aujourd'hui, publie un article vraiment radical sur la nécessité de manquer à sa parole.

« Le radicalisme n'est pas l'exagération du libéralisme, c'est son antipode. Le radicalisme, c'est l'exagération du despotisme, rien autre chose. »

Ces paroles, prononcées par Montalembert devant la chambre des Pairs en 1847, sont encore plus vraies aujourd'hui, et, depuis deux ans surtout, on ne saurait plus mettre en doute l'intolérance, l'exclusivisme, les tendances autoritaires et absolues des radicaux.

Dans une réunion privée de 800 personnes, voici ce qu'aurait dit le général Bardon :

« Il faut que nous la fondions définitivement, cette République, la République sérieuse, avec toutes ses conséquences naturelles, logiques, et pour cela, ne vous y trompez pas, il nous faut des hommes qui sachent allier à une modération imposante l'énergie froide des grandes résolutions ; des hommes enfin qui n'hésiteraient pas, si par impossible l'Assemblée du 8 février entreprenait quelque chose contre l'existence de la République, ou, ce qui est la même chose, contre le vote universel, qui va de nouveau lui signifier un congé en forme, aux élections partielles du 20 octobre, et voulait restaurer une monarchie même déguisée, qui n'hésiteraient pas, dis-je, à quitter le palais de Versailles, et à constituer la véritable Assemblée nationale dans ce Paris — qu'on a essayé en vain de décapitaliser — avec l'aide de la province qui saurait appuyer par des actes les vœux qu'elle a tant de fois exprimés, et protester par tous les moyens contre le plus criminel de tous les attentats. »

Est-ce assez significatif ?

On ne saura donc jamais à quoi s'en tenir avec les orléanistes. Deux candidats bonapartistes se présentent aux élections complémentaires : l'un M. de Forcade la Roquette, dans la Gironde ; l'autre, M. Léon Chevreau, dans l'Oise. Le *Journal de Paris* appuie la candidature de M. Léon Chevreau dans le propre département du duc d'Aumale, et en même temps le *Courrier de la Gironde* déclare ne pouvoir patronner « le représentant d'une cause maudite, » quoique M. de Forcade la Roquette ait une attitude bien moins tranchée que M. Léon Chevreau. Lequel croire de ces deux journaux ; si le *Journal de Paris* est le moniteur de l'orléanisme, le *Courrier de la Gironde* passe pour

recevoir les inspirations directes du duc d'Aumale ?

Les Prussiens commencent dans la Marne à poursuivre les jeunes Alsaciens et Lorrains qui sont, par leur âge, sous le coup de la loi militaire allemande. Le plus grand nombre a pris la précaution de quitter en toute hâte les départements occupés.

Il n'est bruit, à Epernay, à ce propos, que de l'agression dont vient d'être victime un sujet suisse qui, après avoir résisté seul aux attaques de trois soldats prussiens, a reçu finalement un coup de sabre.

Une plainte est formulée par le gouvernement helvétique.

La Prusse poursuit, comme la France, le cours de ses persévérantes études pour le perfectionnement des engins de guerre et de toutes les mesures susceptibles d'être appliquées. L'état-major prussien vient d'essayer, à Coblenz, un nouveau genre de grilles mobiles en fer qui doivent remplacer les anciennes palissades en bois.

On a également expérimenté, sous la surveillance de M. de Moltke en personne, une nouvelle lanterne électrique pour s'assurer des avantages qu'on peut en retirer dans les observations des travaux de l'ennemi.

Informations diverses.

On anticipe sur les événements dans les conversations.

On nommait déjà avant-hier le successeur de M. Picard, dans le cas, très-probable, où sa démission serait acceptée.

Ce successeur, disait-on, serait M. de Kératry.

C'est sous réserve, bien entendu, que nous accueillons ce bruit.

A sa dernière soirée, M. Thiers a longuement entretenu M. Léon Say de l'intéressante question des Alsaciens-Lorrains et de la création du bureau de bienfaisance spécial dont nous avons parlé.

Il est convenu qu'un nouvel entretien doit avoir lieu à ce sujet entre le préfet de la Seine et le Président de la République.

Le contrat pour le monopole de la fabrication des allumettes chimiques a été mis aux enchères.

Cinq commissions ont été faites, et l'on assure que, dans plusieurs d'entre elles, l'offre de 20 millions a été faite pour avoir le monopole.

Comme le résultat de l'enchère ne sera pas connu avant samedi prochain, le chiffre ci-dessus ne saurait être accepté comme officiel.

On raconte, dit le *Journal d'Angers*, d'après des renseignements certains, un épisode curieux tout-à-fait inédit du rapide passage de Gambetta en Normandie au mois d'octobre 1870 :

« Tout le monde sait que le dictateur, évadé de Paris en ballon et tombé près de Montdidier, commença par tourner le dos à Saint-Quentin, où l'on se battait, et manqua ainsi une belle occasion de prêcher d'exemple le pacte avec la mort. Dans l'intérêt de la défense, il préféra ménager sa person-

ne, et fila, comme un météore, sur Amiens et ensuite sur Rouen.

» Après avoir adressé aux Rouennais la harangue belliqueuse que tous les journaux du temps ont reproduite, il partit aussitôt pour Serquigny, d'où il fut transporté au Mans par des trains toujours des plus extraordinaires.

» Au Mans, on s'était mis en devoir de préparer d'avance un train spécial pour que M. Gambetta pût continuer sans interruption sa course vertigineuse.

» Mais, pour une cause ou pour une autre, Son Excellence n'était plus aussi pressée depuis qu'elle avait mis un large intervalle entre elle et les Prussiens. Avisé de ses intentions, le représentant de la Compagnie de l'Ouest expédiait au Mans, le 8 octobre, à 8 heures trente minutes du soir, le télégramme suivant, que nous reproduisons textuellement :

« Pas de train spécial sur Tours ; ministre Gambetta préfère coucher au Mans. » Retenez pour lui six chambres à l'hôtel. » tel. »

» Ce document aura sa place dans l'histoire intime de l'ardent et prudent dictateur, pendant cette guerre qu'il dirigea avec tant d'audace... à distance respectueuse. »

La commission internationale du mètre a adopté à l'unanimité le mètre français comme mesure universelle.

M. Thiers a été informé de cette décision de la commission, et en a donné connaissance aux membres du conseil d'Etat en service ordinaire et extraordinaire, qui lui ont été présentés par M. Dufaure, ministre de la justice.

Nouveau remue-ménage parmi les communards réfugiés à Londres.

On a arrêté le citoyen Félix Pyat, — pardon ! — Je veux dire qu'on l'a assigné à comparaître devant un jury d'honneur.

Un jury d'honneur chez MM. les citoyens de la Commune, c'est roide !

Mais voici à quelle occasion tant de brouhaha.

Dès le début du siège, à Paris, le citoyen Félix Pyat ouvrit dans le *Combat* une souscription d'un bel effet. Tout citoyen désireux de voir mourir le roi de Prusse devait donner un sou à l'effet d'acheter un fusil d'honneur, et ce fusil d'honneur devait appartenir à qui tuerait le roi de Prusse.

La souscription produisit six mille sous, soit 300 francs.

On n'a pas acheté de fusil, ce qui explique pourquoi le roi de Prusse existe encore.

Mais que sont devenus les 300 francs qui devaient tuer cette majesté ?

On en demanda naturellement compte au citoyen Félix Pyat, rédacteur en chef du *Combat*.

La vérité, la voici, dit-on.

Le *Combat* ne faisait pas ses frais ; les 300 francs du fusil honorifique ont été consacrés à tuer une dette de papetier.

CONCLUSION. — Le citoyen Félix Pyat sent le roussi, — pécutinairement parlant.

Depuis que M. Courbet a renoncé à la politique, M. Chenavard, le peintre des cartons du Panthéon, est celui que les artistes cramois ont pris pour chef de file et en faveur duquel de grands efforts sont faits, en ce moment, auprès de M. Jules Simon,

pour le faire nommer directeur de l'école française de Rome. — M. Chenavard n'est plus, comme on sait, un jouvenceau.

Sur cette question si importante de l'instruction et de l'éducation, il importe d'entendre tout le monde, et l'impartialité est plus qu'un devoir, c'est un besoin. A ce titre, et comme document, nous reproduisons la lettre adressée par l'évêque d'Orléans aux supérieurs, directeurs et professeurs des petits séminaires de son diocèse, à propos de la circulaire de M. Jules Simon :

« Messieurs,

» Le *Journal officiel* vient de publier une circulaire adressée par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, aux proviseurs des lycées et collèges de l'Etat, sur l'enseignement secondaire.

» Cette circulaire indique quelques améliorations utiles, et ordonne, dans le fond et la forme de l'enseignement classique, des modifications radicales.

» Eloigné de vous depuis quelque temps et en ce moment même où a lieu la rentrée de vos élèves et où recommencent, dans nos petits séminaires, tous les cours d'études, je sens le besoin de vous dire un mot de cette circulaire, bien que nos petits séminaires soient légalement à l'abri des ordres qu'elle donne.

» Mais comme un certain nombre de vos élèves se préparent à passer des examens sur lesquels il est difficile que cette circulaire soit sans influence, vous vous croirez peut-être obligés d'en tenir quelque compte dans l'intérêt de vos futurs écoliers.

» Je viens vous dire de n'en tenir aucun compte.

» Les améliorations raisonnables indiquées par M. le ministre sont depuis longtemps la règle de votre enseignement.

» Quant aux modifications radicales, si le conseil supérieur de l'instruction publique n'y avise et si l'Université les subit, elles seront la ruine des humanités et le renversement définitif de la haute éducation intellectuelle en France.

» Vous ne pouvez suivre personne dans une telle voie.

» La bifurcation, contre laquelle le bon sens public s'élève si fortement, n'était rien auprès de ceci.

» Conservez, messieurs, le fond, la forme et les méthodes d'enseignement, qui ont donné à l'Eglise et à la France, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, et tout le dix-septième siècle. Les pères de famille vous en sauront gré, l'Eglise vous en bénira, et le pays ne vous comptera pas au nombre de ses mauvais serviteurs.

» Vous savez mon profond et affectueux attachement.

» FELIX, évêque d'Orléans.

» Lacombe, 6 octobre 1872. »

Dimanche, 14, aura lieu à Alger le sacre de M^{gr} Robert, évêque de Constantine.

Le prélat consécrateur est M^{gr} Lavigerie, archevêque d'Alger.

300,000 francs de pièces de 5 francs et de 10 centimes seront frappés à la Monnaie à partir du 14 courant.

Le duc d'Aumale doit, dit-on, envoyer le bouton de sa vénerie à soixante-quinze cavaliers et à trente dames. Ces boutons, fond or, portent en relief une couronne, un V et un O (Vénerie d'Orléans) en argent.

Le prince compte adresser en outre un certain nombre d'invitations et permettre à tout le monde de suivre les chasses à courre.

Il veut ainsi, dit le *Sport*, introduire en France les habitudes anglaises, qui considèrent les chasses à courre comme un divertissement de sport, revenant de droit à tous les habitants du comté.

L'uniforme des chasses a été définitivement arrêté : il est en drap bleu d'Orléans ; les femmes en habit de cheval et en chapeau rond ; le corsage légèrement ouvert à la partie supérieure laissera voir le gilet ; les hommes n'auront d'obligatoires que l'habit de chasse et le gilet ; coiffure, culotte et bottes ne sont pas réglementées.

*
**

Nous donnons aujourd'hui la fin de la circulaire adressée par M. Jules Simon aux proviseurs des lycées sur l'enseignement secondaire.

Presque tous les journaux ont également publié ou publient en ce moment cette circulaire qui intéresse au plus haut point les familles.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

En Espagne, les amendements présentés par les diverses fractions parlementaires à l'adresse en réponse au message royal, se poursuivent sans incidents remarquables. La lassitude finit par y triompher de l'acharnement des partis qui se menacent plus qu'ils ne se frappent. L'amendement des républicains a été repoussé.

La nouvelle d'une seconde tentative d'assassinat contre le roi, qui avait été mise en circulation par l'*Iberia*, ne semble pas se confirmer et rencontre encore plus d'incrédulité que de sympathie.

PRUSSE.

A Berlin, le parti protestant orthodoxe, qui est hostile aux réformes religieuses de M. de Bismark et à l'apreté impolitique et prématurée de sa lutte contre l'Eglise, semble avoir essayé de produire à la cour, où il dispose d'une certaine influence et où il peut compter sur l'appui du prince héritier, une réaction dont la victime eût été M. Falk, ministre des cultes.

M. de Bismark, placé trop haut pour être attaqué encore autrement que dans la personne de ses auxiliaires, paraît avoir plus ressenti l'affront que le danger de cette opposition, stérilisée par sa timidité même. Il a fait démentir avec vivacité la nouvelle d'une modification ministérielle destinée à contrarier ses plans, qu'il poursuivra sans doute avec d'autant plus de vigueur qu'ils rencontreront plus de résistance.

Il ne faut donc pas s'attendre à la phase d'apaisement qu'on avait annoncée dans les relations de l'Empire et de l'Eglise en Allemagne.

DANEMARCK.

Il n'est pas jusqu'au Danemarck qui, tout en protestant d'intentions pacifiques dont la sincérité ne saurait être suspectée, ne sente la nécessité de fortifier sa défense par l'augmentation de ses ressources militaires et un nouvel élan donné à l'instruction populaire.

Ainsi, l'entrevue de Berlin continue à porter ses fruits de méfiance et de précaution. Aucun Etat, depuis les triomphes et les conquêtes de la Prusse, ne se sent en sûreté, s'il n'a pas, à l'occasion, le droit de la force à ajouter à la force du droit. Dans les balances des nouveaux rapports internationaux inaugurés par l'ambition allemande, il ne suffit plus de bonnes raisons ; il faut, au besoin, pouvoir y jeter une épée.

Nous voilà bien loin des utopies de paix perpétuelle et des généreuses chimères du désarmement universel ! Et ce n'est plus, cette fois, la faute de la France.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Notre nouveau roi Oscar II aura beau-

cou de mal à se rendre populaire à cause de son penchant pour la politique allemande. La reine, qui est née dans le duché de Nassau, qui est maintenant une province prussienne, n'est pas plus populaire que le roi à cause de son origine.

On craint aussi que l'amitié qui existait entre la Suède et le Danemarck ne diminue. Notre nouveau roi est très-taciturne et très-réservé ; ses amis disent que sa position était très-difficile parce qu'il n'était que de deux ou trois ans moins âgé que son frère, il avait cru, pendant le règne de ce dernier, devoir vivre retiré des affaires, dans la crainte de lui porter ombrage.

Ce qui distingue ces deux rois, c'est que le premier faisait continuellement des vers français, tandis que le second a fait une traduction de Goethe.

MANIFESTATION DE LOURDES.

Nous sommes restés, dans ce récit de la fête du Saint-Rosaire, au moment où M^{gr} de la Langalerie, archevêque d'Auch, se levait et s'avancait sur le bord de la plate-forme supérieure pour prendre la parole.

Il est impossible à ceux qui n'ont point contemplant ce spectacle de s'en faire une idée.

Monseigneur a commencé par une espèce de préambule ou de préface, pour recommander à son auditoire de ne point faire entendre, ici pas plus qu'ailleurs, d'acclamations ou d'applaudissements.

« Ce n'est point, a-t-il dit, le temps des applaudissements ni de la joie. Si l'émotion gagne vos cœurs en présence des spectacles dont vous êtes les témoins, gardez cette émotion en vous-mêmes pour en jouir comme d'une récompense ou d'un encouragement ; répandez-la par la prière devant Dieu, mais n'en témoignez rien au dehors. »

Sans emprunter aucun texte aux Saintes-Ecritures, l'archevêque est entré dans le vif de son discours, et il a développé, en rappelant des souvenirs trop vifs et trop récents pour être oubliés, cette grande pensée que les derniers malheurs de la patrie repoussaient toute joie s'ils n'interdisaient pas toute espérance. Sa main montrait derrière lui cette bannière de Lille, « la seule peut-être des citadelles qui nous restent encore de ce côté. »

Il se retourna ensuite du côté des bannières de l'Alsace et de la Lorraine, voilées toutes deux de leur long crêpe de deuil, bannières que le prélat avait pieusement baisées avant de commencer son discours. Il a ajouté qu'en d'autres temps et en d'autres circonstances, il lui aurait été particulièrement doux de commenter les paroles adressées par la sainte Vierge à Bernadette, mais qu'il les livrait aux méditations de ses auditeurs.

Quant à lui, dans cette fête du Saint-Rosaire, il voulait, en l'honneur de Marie, nous entretenir de la prière que nous devons par excellence adresser à la sainte Vierge, la salutation angélique, l'*Ave Maria*.

Chacune des paroles que nous répétons chaque jour tant de fois, est devenu alors l'objet d'une paraphrase dont le développement a porté tour à tour sa lumière et sa consolation.

L'espace nous manque pour donner l'analyse de ce discours ; mais nous ne croyons pas devoir passer sous silence les pensées si patriotiques de M^{gr} de Langalerie, commentant le dernier verset de l'*Ave Maria* :

Priez pour nous, maintenant.

Maintenant, c'est-à-dire au milieu de la fête où nous sommes, de l'appareil qui se déploie, de la foi qui se manifeste. Cette fête qui est aujourd'hui une joie sera aussi pour chacun de nous un cher souvenir, une douce apparition qui reviendra à notre pensée pour nous aider à franchir à l'heure de la mort le passage de l'éternité.

Maintenant, c'est-à-dire dans les circonstances solennelles où nous sommes, au milieu des épreuves que l'église traverse, dans la personne de ses enfants et dans celle du Père commun des fidèles. Le souverain Pontife oublie ses malheurs pour penser à nous, pour nous envoyer sa bénédiction.

Et à l'heure de notre mort.

Ah ! dit Sa Grandeur, dont nous analysons la pensée, nous chrétiens, nous ne refusons pas de souffrir, nous ne refusons pas de mourir ; mais notre chère France, nous ne voulons pas parler du moment de sa

mort ; nous ne voulons pas qu'elle meure. Nous sommes venus ici pour la servir et pour la sauver. Vous le voyez, Vierge sainte, de toutes les parties de la France accourent vos serviteurs et vos enfants, représentants de ses provinces et priant pour ceux qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas voulu venir. Vous voyez les fils de l'Alsace et de la Lorraine, des provinces malheureuses que nous ne pouvons pas cesser de regarder comme françaises.

Ici il faut que la plume s'arrête. On peut essayer de reproduire en l'abrégant l'ordre des pensées, mais il y a un degré d'émotion et d'enthousiasme qui défie et qui brise tous les efforts ; l'analyse se perd dans les larmes, et l'émotion qu'on a éprouvée ressemble à une inspiration qu'on a perdue.

Lorsque l'archevêque, élevant les bras au ciel, offrait à Dieu les larmes de l'auditoire comme une expiation et une espérance, ce qui n'aurait été en toute autre occasion qu'une métaphore devenait ici la plus vivante des réalités. Jamais je n'ai vu couler des pleurs aussi abondants et aussi unanimes. Ce n'était plus une de ces émotions qu'on réussit à contenir par un effort de volonté ou une de ces larmes qu'on efface d'un revers de la main ; personne ne songeait plus que son repentir avait des témoins et ses sanglots des auditeurs.

Monseigneur a rappelé un séjour qu'il avait fait lui-même au célèbre pèlerinage de Marienthal. Il avait eu ainsi l'occasion de voir jusqu'à quel point ces âmes sont françaises, et sans parler de combat ni de rien qui y ressemble, Sa Grandeur a la ferme espérance que ces provinces nous seront rendues un jour et que la France redeviendra ce qu'elle était.

Amen !

L'accord des âmes dans la prière rendra nos demandes plus efficaces, notre devoir plus facile, notre attente plus certaine. Après avoir versé des larmes de tristesse et de repentir, nous en verserons de bonheur et de joie. Nous irons nous retremper à cette source mystérieuse, pour y chercher, non pas seulement les miracles qui guérissent les infirmes, mais des miracles de joie et d'amour.....

Instruction publique.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

(Suite et fin.)

18^e Examens trimestriels. — Concours généraux.

En ce moment, toutes nos compositions sont écrites. Il faut revenir au système des examens, plus employés autrefois qu'aujourd'hui, et qui ont l'avantage de tenir les élèves en haleine et de les obliger au sang-froid et à la présence d'esprit. Il y aura, dans chaque classe, quatre examens par an. Vous pourrez, si vous le jugez convenable, y appeler les parents. Ces examens rouleront sur l'explication et la traduction des auteurs grecs, latins, français, anglais ou allemands.

Ils seront faits par deux professeurs, sous la présidence du recteur, d'un inspecteur d'académie, du proviseur ou du censeur. Le recteur de l'Académie nommera le président et les assesseurs pour chaque classe. Il regardera comme un devoir de présider lui-même une des commissions.

Les résultats des quatre examens donneront lieu à un premier et à un second prix qui seront décernés en séance publique, immédiatement après les prix d'excellence ; le prix de langue et de littérature françaises viendra ensuite, et les anciens prix dans l'ordre accoutumé.

Puisque je parle de prix et d'examens, je veux vous dire un mot de deux points importants : les concours généraux et les examens de passage d'une classe à l'autre.

On a, je le crains, abusé des concours généraux dans ces derniers temps. On les a multipliés jusque dans les écoles primaires. Ce sont des pertes de temps, des dépenses ; quelquefois, malgré les soins que l'on prend, des occasions d'injustice, et des termes de comparaison assez contestables.

Lorsque les maîtres en viennent à désirer passionnément un succès, et à dresser des élèves pour le concours, ils ne rendent pas grand service aux élèves qu'ils préparent dans ces conditions, et ils négligent le reste de la classe.

Les véritables concours qui pourraient

nous dispenser de tous les autres, sont les examens de baccalauréat et les concours d'admission aux écoles. Je ne prends, à ce moment, aucune résolution sur ce sujet, mais je recevrai volontiers vos observations, monsieur le proviseur, et celles de l'assemblée des professeurs.

Des examens pour le passage d'une classe à l'autre dans les lycées ont été établis par le statut du 4 septembre 1821. L'importance en a été rappelée, des prescriptions nouvelles ont été faites dans l'arrêté du 20 juin 1838, dans le décret du 10 avril 1852 et dans les circulaires et arrêtés du 30 août 1852, du 13 mars 1855 et du 12 août 1857.

Ces examens ont, à mes yeux, une importance capitale. En effet, pour qu'une classe soit bien faite, il faut que tous les élèves présents soient en état de la suivre. Les enfants qui remplissent les derniers bancs, et qui, faute de préparation antérieure, ne comprennent plus ce qui se dit devant eux, détournent l'attention de leurs camarades, découragent le professeur et le réduisent trop souvent aux fonctions d'un surveillant. Mais ce qui est encore plus grave, c'est de ne pas avertir les familles de l'incapacité ou de la mauvaise conduite de leurs enfants.

Prévenu à temps, un père renoncera à pousser son fils jusqu'au baccalauréat ; il le mettra dans le commerce et ne s'épuiserait pas en sacrifices inutiles pour entretenir un écolier paresseux, et préparer à la société le pire des parasites, un ignorant présomptueux.

Je sais bien qu'en se montrant sévère on risque de diminuer le nombre des élèves ; mais cette raison d'indulgence, qui n'est honnête nulle part, ne saurait exister dans les établissements de l'Etat, entretenus en grande partie aux frais du public, pour servir de modèles aux institutions privées et pour maintenir le niveau des études.

J'entends donc qu'à la suite du dernier examen public, les élèves reconnus incapables soient maintenus dans la classe inférieure ou impitoyablement exclus du lycée. Le jury adressera son rapport au recteur, et le recteur, quand il s'agira d'une exclusion, en référera au ministre.

Les boursiers seront, comme les autres, assujettis à cette règle. L'Etat, qui leur donne l'éducation gratuitement, ne peut pas dépenser en vain des ressources qui sont dues à des sujets plus méritants ; et de même qu'il prescrit de ne conférer des bourses qu'après un examen de capacité, il doit veiller aussi à ne les maintenir qu'à la condition que l'on continue à s'en rendre digne.

Je vous écrirai prochainement, monsieur le proviseur, au sujet des maîtres répétiteurs ; je fais en ce moment des essais dont je veux vous rendre compte. Je rencontre des difficultés : mais j'y mettrai de l'opiniâtreté, car il s'agit des plus grands intérêts de notre famille. Quelle que soit notre passion pour le progrès des sciences et des lettres et pour l'amélioration de l'instruction, l'éducation proprement dite, l'éducation morale de nos enfants, demeure le principal objet de votre sollicitude et de la mienne.

Veillez agréer, monsieur le proviseur, l'assurance de mes sentiments distingués et de mon affectueuse estime.

JULES SIMON.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAMP DE L'ILE-BOUCHARD.

A peine installé à Tours, siège de son commandement militaire, M. le général Chanzy s'est occupé du choix d'un emplacement pour le camp d'instruction de son armée. Ce camp est situé à trente ou trente-cinq kilomètres à l'ouest de Tours, sur un sol composé de landes sablonneuses et à peu près incultes, entre les rivières de la Vienne et de l'Indre.

Les trois points habités qui le confinent sont Chinon à l'ouest, Azay-le-Rideau au nord et l'Ile-Bouchard au sud. On croit que le camp tirera son nom de cette dernière localité. Le chemin de fer actuellement en construction de Tours à Bressuire et aux Sables-d'Olonnes le desservira et le mettra en communication avec les autres lignes ferrées du territoire.

La superficie de l'emplacement choisi ne s'élève pas à moins de quinze ou seize cents hectares, soit un carré d'une lieue de long

sur autant de large. Cet espace est suffisamment vaste pour permettre l'établissement d'un polygone d'artillerie et d'un champ de tir à l'usage de l'infanterie. Les manœuvres d'ensemble et de petite guerre pourront s'étendre sur un espace au moins égal de landes, restées en dehors des limites du camp, et dans la forêt de Chinon, située non loin de cette ville.

Dans l'incertitude où l'on est encore au sujet de la permanence des camps militaires, le génie n'a pas acheté les landes de l'Ile-Bouchard, mais il les a louées par bail de dix ans, renouvelable deux fois, soit une location d'une durée maximum de trente ans, pour le prix annuel de quatorze francs l'hectare. Dans le cas où le gouvernement se déciderait à acheter l'emplacement loué, un prix maximum a été arrêté avec les propriétaires, qui n'auront pas droit à la moindre plus-value, que l'achat ait lieu dans un an ou dans trente.

Les terrains de l'Ile-Bouchard sont très-bien disposés sous tous les rapports, mais le manque absolu d'eau qui s'y fait sentir obligera le génie à construire une ou plusieurs machines hydrauliques puisant les eaux dans la Vienne ou dans l'Indre pour les refouler dans toutes les parties du camp, à moins qu'on ne se décide à creuser des puits ordinaires desservis par des manèges de chevaux ou par des locomobiles à vapeur. En tout cas, il paraît difficile que la dépense n'atteigne pas deux cent mille francs.

Par arrêté du préfet de Maine-et-Loire, M. Martin, maire de la Daguenière, et M. Fouché, adjoint au maire de la même commune, viennent d'être suspendus de leurs fonctions pour deux mois.

M. Martin est ce maire qui, le 22 septembre, avait pavé sa mairie et les monuments publics de la Daguenière, en l'honneur de la sainte république de 1792.

Il paraît que M. l'adjoint Fouché était dans le même cas.

Nous avons été le premier à dénoncer hautement, dans la presse, le petit scandale que s'était permis M. le maire de la Daguenière; nous sommes heureux de pouvoir lui dire aujourd'hui qu'il n'a que ce qu'il mérite. (Journal de Maine-et-Loire.)

La cour d'assises du Finistère vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité Olivier de Kermel, coupable d'assassinat sur la personne de son frère.

Nous avons rendu compte de cette déplorable affaire et nous croyons inutile de rentrer dans des détails déjà connus.

Par un décret en date du 26 septembre dernier, est supprimé le traitement éventuel des membres du corps enseignant (enseignement secondaire).

Les lycées sont divisés, sous le rapport des traitements, en quatre catégories. Les lycées d'Angers et de Tours sont classés dans la 3^e, les lycées d'Alençon, de Laval et du Mans dans la 4^e.

Il se produit en ce moment, dans un certain nombre de départements, un fait qu'il est opportun de signaler.

Des marchands anglais, parcourant les stations de nos voies ferrées, achètent aux cultivateurs toutes les pommes de terre qu'ils peuvent trouver. Ils ont produit une hausse assez sensible déjà dans le prix de ce tubercule, qui, paraît-il, a fait presque complètement défaut cette année de l'autre côté de la Manche.

Des ordres ont été donnés pour que la quantité exportée exacte de ce produit soit relevée et que le total en soit adressé chaque semaine au ministère de l'agriculture.

Le Dinannais rapporte un accident affreux qui a eu lieu à Pleslin; malheureusement ce n'est pas le premier du même genre.

Une femme du village du Lyonnais, en Pleslin, était sortie pour aller aux champs, laissant un enfant de sept mois à la garde de sa sœur, âgée de 8 ou 9 ans.

Celle-ci, voyant le bébé paisiblement endormi dans son berceau, pensa qu'elle pouvait sans inconvénient aller rejoindre ses camarades au lavoir voisin. A peine y était-elle rendue, qu'un des porcs de la ferme poussa la porte avec son museau, l'ouvrit, et flairant la petite main qui pendait hors du berceau, se mit à la dévorer.

Lorsque la pauvre mère revint, elle trouva son enfant vivant encore, mais hor-

riblement mutilé. Quatre doigts de la main gauche étaient complètement coupés; le pavillon de l'oreille droite et les chairs du cou avaient été déchirées par les dents de la bête.

Il semblait impossible que l'enfant survécût à ces blessures. Grâce aux soins qui lui furent donnés sur-le-champ par M. Lemoine, médecin à Pleslin, son état s'est sensiblement amélioré.

On écrit de Montrichard au *Moniteur vinicole* :

Les vendanges sont presque terminées, quand je dis vendanges, c'est pour que le nom ne s'en perde pas; on pourrait plutôt dire cette année grappillage.

En effet, sans quelques rares climats qui n'ont presque pas gelé, la récolte est nulle.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que les propriétaires qui ont des vignes dans les climats privilégiés vont faire du vin de bonne qualité, le raisin ayant parfaitement mûri, tandis que les autres n'ont récolté que quelques raisins revenus après la gelée et qu'ils ont dû disputer aux maraudeurs.

Ces raisins auraient peut-être mûri s'il était venu un temps favorable et une quinzaine de jours de soleil; le contraire est arrivé: de fortes gelées blanches qui ont flétri les feuilles, pas d'humidité, du temps froid, tel est l'état de la température.

Il est certain aujourd'hui que la récolte moyenne ne dépassera pas deux hect. à l'arpent de 66 ares.

Les trois quarts des propriétaires ne vendront pas de vin et auront à peine de quoi suffire à leur consommation.

On ne connaît pas encore quelle sera la qualité des vins qui seront récoltés dans les climats privilégiés; mais il est certain qu'il y aura beaucoup de choix, suivant le mélange qui pourra être fait des raisins mûrs avec ceux d'une maturité moins complète.

La proportion de la dernière récolte avec celle de cette année est à peu près d'un dixième.

Il reste encore quelques 4874 à vendre, les détenteurs sont très-exigeants et la demande est faible; le cours en est de 70 à 75 fr. la pièce de 250 litres avec le fût.

L'Annuaire et les Almanachs Mathieu (de la Drôme) pour 1873 viennent de paraître.

Ces utiles publications renferment la prédiction du temps pour la fin de 1872 et pour l'année 1873. Voici celles qui concernent les deux derniers mois de 1872.

Novembre.

Neige ou pluie et vent à la nouvelle lune, qui commencera le 1^{er} et finira le 8. — Vent fort du 9 au 11. — Froid rigoureux. — Fortes pluies à la pleine lune, qui commencera le 15 et finira le 23. Mer agitée sur toutes les côtes de France. Naufrages à redouter, ainsi que sur les côtes d'Espagne. Tourmentes vers les îles Baléares (Méditerranée). — Pluies torrentielles à la nouvelle lune, qui commencera le 30 et finira le 7 décembre.

Décembre.

Du 1^{er} au 7, vent et pluie ou neige. Golfes de Gascogne, de Lion, de Gènes, mer Adriatique très-agités. — Froid vif. — Vent et fortes pluies à la pleine lune, qui commencera le 14 et finira le 23. Cattégat, mer du Nord, Manche, canal de Bristol, canal de Saint-Georges, mer d'Irlande, bouleversés. — Pluies fortes, notamment dans le centre de la France, du 23 au 24. — Pluies torrentielles à la nouvelle lune, qui commencera le 30. Tempêtes dans les régions de l'est, du sud-est et du nord-ouest.

RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES DE SAUMUR.

Les souscripteurs à l'Emprunt de 3 millions 1872 sont invités à échanger de suite leurs récépissés provisoires contre des titres définitifs.

Nous reprendrons demain la publication de notre feuilleton, que l'abondance des matières nous a forcé d'interrompre pendant quelques jours.

Faits divers.

Voici la somme des dommages éprouvés, pendant la guerre, par les diverses compa-

gnies des chemins de fer français; il ne s'agit, bien entendu, que des dommages causés aux gares, aux œuvres d'art, aux voies ainsi qu'au matériel; quant aux pertes résultant de la suspension du service, elles sont bien supérieures aux chiffres que voici :

| | |
|--------------------|----------------|
| Compagnie de l'Est | 45.000.000 fr. |
| — Nord | 2.000.000 |
| — Ouest | 12.000.000 |
| — Orléans | 15.000.000 |
| — Paris-Lyon | 2.420.000 |
| Total | 32.920.000 |

Quant à la compagnie du Midi, fort éloignée du théâtre de la guerre, ses pertes se résument en quelques wagons détériorés; elles sont donc insignifiantes.

**

Un fait extraordinaire dans les annales de la chasse s'est produit hier, à Maisons-Alfort.

Une bande de sangliers, échappée de la forêt de Sénart à la suite d'une battue, passait la nuit dernière à Creteil, renversant tout sur son passage et s'arrêtait à Maisons-Alfort.

Là, un énorme solitaire ouvrait d'un coup debout la porte d'une maison de la Grand-Rue d'Alfort, y entra sans façon et grimpa au grenier, où le propriétaire réussit à le retenir prisonnier.

Le lendemain matin, tout Maisons-Alfort assistait à une chasse la plus curieuse et la plus pittoresque de toutes: celle d'un sanglier dans un grenier.

Le pauvre animal tomba bientôt, assassiné à bout portant.

Le sanglier abattu pesait 260 kilogrammes.

**

On n'a pas oublié sans doute le nom de M. Payen, le célèbre chimiste, mort presque subitement à Grenelle, à la suite du siège.

M. Payen avait, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, un cabinet renommé par son désordre. Il se fâchait tout rouge quand on le rangeait. Il y a deux jours, son successeur eut l'idée de le faire nettoyer.

Le préparateur fut chargé de la besogne. Quelle ne fut pas sa stupefaction en découvrant dans de vieux bocal couverts de poussière des liasses de papier.

Ces papiers étaient des valeurs; il y en avait pour 236.000 fr.

Ces valeurs ont été immédiatement remises au bureau de la direction, et le soir même M^{lle} Payen était informée par lettre de la trouvaille.

**

Un nouveau perfectionnement vient d'être appliqué à la fabrication des allumettes. Il consiste à plonger d'abord les bûchettes dans le phosphore avant de les souffrer. Le soufre étant insoluble dans l'eau, empêche le phosphore de se dissoudre dans les liquides alimentaires au milieu desquels les allumettes pourraient tomber. Ainsi préparées, les allumettes ne s'enflamment qu'après un frottement énergique, ce qui contribuera encore à éviter les accidents.

Dernières Nouvelles.

La banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte à 6 0/0.

La première séance du conseil supérieur de la guerre a eu lieu hier, au palais de l'Élysée, en présence de M. le Président de la République.

M. le duc d'Aumale, membre du conseil, y assistait en uniforme.

Nous croyons savoir, dit le *Bulletin républicain conservateur*, que les délibérations du conseil supérieur de la guerre doivent être tenues secrètes et qu'elles porteront sur la réorganisation du service de santé, les rapports entre l'intendance et l'administration médicale militaire, la fusion projetée du train d'artillerie et du train des équipages, le service des remontes et l'adoption d'un type d'armement uniforme pour les régiments de ligne et pour les chasseurs à pied.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Paris, 8 octobre.

Des 700 millions que le gouvernement avait achetés en juillet dernier, en numéraire ou en traites, 400 millions ont été versés par les banquiers qui avaient fait

l'affaire, le gouvernement ayant consenti à recevoir une partie de la somme par anticipation. Le ministre des finances a mis à la disposition de quelques-uns des banquiers une somme de 90 millions, afin de leur faciliter les opérations nécessaires pour faire face à leurs engagements. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCESSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.

Saumur, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdites le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

12, rue d'Alsace, à Angers.

11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

